

tés écossais sont en faveur du veto (prohibition) local. Mais le fait qu'il y a dans la Chambre des Communes un nombre sans précédent de députés sympathiques à la cause de la réforme de Tempérance, nombre estimé à plus de 400 sur les 670 qui siègent au Parlement, nous donne raison d'espérer et droit de demander une législation efficace en faveur de la tempérance.

CE QUE DIT LE PAPE

La lettre suivante fut écrite à Monseigneur Ireland, alors évêque, aujourd'hui archevêque de Saint-Paul de Minnesota.

« A Notre Vénérable Frère, John Ireland, évêque de Saint-Paul, Minnesota.

LÉON XIII, PAPE

« Vénérable Frère, Salut et Bénédiction Apostolique.

« Les œuvres admirables de piété et de charité, par lesquelles Nos fidèles enfants des Etats-Unis travaillent à promouvoir, non seulement leur propre bonheur temporel et éternel, mais aussi celui de leurs concitoyens, et dont vous Nous avez récemment soumis la relation, Nous ont apporté une très grande consolation. Et, par-dessus tout Nous Nous sommes réjoui d'apprendre avec quelle énergie et quel zèle, au moyen de diverses excellentes associations, et en particulier de l'Union catholique de l'Abstinence Totale, vous luttez contre le vice destructeur de l'intempérance. Nous savons, en effet, fort bien quels maux ruineux et déplorables pour la foi et les mœurs on doit craindre de l'intempérance dans le boire. Nous ne saurions non plus louer suffisamment les prélats des Etats-Unis qui, récemment, dans le Concile plénier de Baltimore, ont condamné cet abus dans les termes les plus graves, déclarant qu'il est un stimulant perpétuel au péché, une racine fertile de maux, qu'il plonge dans la ruine la plus complète les familles des intempérants, et qu'il entraîne des âmes sans nombre à leur perte éternelle : ils y déclaraient, en outre, que les fidèles qui succombent à ce vice de l'intempérance sont un sujet de scandale pour les âmes qui ne sont pas catholiques, et un grand obstacle à la propagation de la vraie religion.

« C'est pourquoi Nous jugeons digne de louange la noble résolution de vos pieuses associations, par laquelle les associés